Facture

Numéro de note	Date	Numéro doc.
8285326531	09.10.2026	41010005

TD SYNNEX

Adresse de livraison:
LILLY FRANCE
06 03 04 80 40 Rachida HADDAOUI
2 rue du colonel lilly
67640 FEGERSHEIM

Adresse de facturation:
REDUCIO
5 RUE DU TALUS
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

N° de commande / Date	I043116421 / 07.10.2026	**N° de livraison / Date**	7213810108 / 09.10.2026
Votre compte chez nous	776491	**Contact client**	ALLARI, LAURENT
Numéro TVA du client	FR90750635690	**Contact TD SNX- Sales**	Digitally Led
VNo. bon d'achat / Date	BC-209588 / 07.10.2026	**Contact TD SNX- Finance**	Service recouvrement

N° d'art. / Ligne / Del. Grp	Description / N° d'art.fabricant / numéro EAN / N° d'art. client	Quantité	Prix unitaire	% VAT / Montant EUR
7378590	SATECHI - adaptateur USB-A vers USB-C			20,00 %
000004	ST-TAUCM	11	4,36 EUR	47,96 EUR
	Contribution environnementale ECMCABP010000		0,03 EUR	0,33 EUR
000	879961008109			
Rabais de e-business		-0,75 %	47,96 EUR	-0,36 EUR
Total H.T.				**47,93 EUR**
Bases T.V.A.				47,93 EUR
Taux - Base de calcul - montant T.V.A.		**20,00 %**	**47,93 EUR**	**9,59 EUR**
NET A PAYER				**57,52 EUR**

RPCP:
Notice officielle d'information sur la copie privée à : http://www.copieprivee.culture.gouv.fr
Remboursement/exonération de la rémunération pour usage professionnel, http://www.copiefrance.fr

Référence à mentionner lors du règlement ou pour toute réclamation: 8285326531

Mode d'expédition: DO - Provinces Drop
:
Mode de règlement: 30 jours le 15 / Virement
Date d'échéance: 15.11.2026

N° TVA TD SYNNEX: FR07722065638

CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE DEEE		Date:	COÛT UNITAIRE H.T.
ECMCABP010000	CABLE EQUIPE CONNECTEUR POUR PETIT EQUIPT <=1 KG	01.01.2025	0,03 EUR

06 03 04 80 40 Rachida HADDAOUI

Facture en EUR, merci d'adresser votre règlement au RIB suivant :
SWIFT code: CITIFRPP IBAN: FR76 1168 9007 0000 6555 1301 926

Conformément aux Conditions Générales de Vente de TD SYNNEX France, un escompte pour paiement anticipé calculé au taux annualisé de deux virgule cinq pourcent (2,5%) sera consenti par TD SYNNEX aux Clients bénéficiant d'une ligne de crédit en cas de paiement avec réception des fonds dans les dix (10) jours suivant la date de la facture.
Cet escompte est calculé sur le montant net encaissé.
Tout paiement postérieur à la date d'échéance entraîne l'exigibilité de pénalités de retard dont le taux est égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France. Par ailleurs, conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans qu'un rappel ne soit nécessaire, outre les intérêts de retard susmentionnés, une obligation pour le Client de payer une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante euros hors taxes (40 euros H.T.) par facture.

La vente faisant l'objet des présentes est, de l'accord formel des parties, régie par les conditions générales de vente TD SYNNEX France que l'acquéreur déclare expressément accepter,
notamment la clause de réserve de propriété des biens vendus, au profit de TD SYNNEX, jusqu'au paiement intégral du prix.
Pour visualiser vos factures, les CGV TD SYNNEX France, ou déclarer vos litiges (rubrique « service client online) rendez-vous sur https://fr.tdsynnex.com/

Facture

Numéro de note	Date	Numéro doc.
8285326531	09.10.2026	41010005

TD SYNNEX

TD SYNNEX France S.A.S. ("nous") vous informons que la créance relative à la présente facture (et, le cas échéant, les créances relatives aux factures antérieures) (les "Créances") ont été ou seront cédées, avant leur date d'échéance, à BNP Paribas, succursale de Dublin ("BNP Paribas") qui peut transférer les Créances à TD SYNNEX Ireland Receivables I ("TD SYNNEX Ireland") ou à tout autre établissement financier à des fins de refinancement.
Veuillez noter que nous continuons à assurer la gestion et le recouvrement des Créances et nous continuons à être votre interlocuteur exclusif en ce qui concerne les Créances, jusqu'à ce que vous receviez une notification contraire de la part de TD SYNNEX Ireland. De ce fait, nous vous demandons de continuer à effectuer les paiements relatifs aux Créances à notre bénéfice. Tout règlement au titre des Créances par virement devra être effectué sur le compte bancaire n°: FR7611689007000065551301926 chez Citibank Europe PLC. Les billets à ordre, lettres de change et traites relatifs aux Créances devront être souscrits ou émis à notre ordre et devront être adressés à TD SYNNEX France S.A.S., 5 avenue de l'Europe, Bussy-Saint-Georges 77600 Marne la vallée Cedex 03, France.
A compter de la réception d'une notification de la part de TD SYNNEX Ireland, nous vous demandons de n'effectuer aucun paiement au titre des Créances autrement qu'entre les mains de TD SYNNEX Ireland (ou tout autre compte que TD SYNNEX Ireland pourra spécifier) conformément aux indications spécifiées par TD SYNNEX Ireland.
Nous attirons votre attention sur le fait que seuls seront libératoires les paiements effectués conformément aux indications ci-dessus. Vous vous exposeriez à payer deux fois la même somme si votre paiement n'est pas effectué strictement comme indiqué ci-dessus.
En outre, nous vous autorisons à communiquer toute information relative aux Créances à BNP Paribas ou TD SYNNEX Ireland, à la demande de ces derniers. TD SYNNEX Ireland et nous-mêmes restons seuls responsables envers vous de l'exécution de toutes les obligations relatives aux Créances.